



Adaptation régions cinématographiques 2022

Une région cinématographique est un groupe de cinémas qui sont en concurrence pour un public cinématographique dans une même aire géographique (art. 2 OCin). L'Office fédéral de la culture évalue la diversité de l'offre dans les régions cinématographiques et procède également à la classification des régions cinématographiques selon leur taille. Les régions cinématographiques ont été définies pour la dernière fois en 2004. Depuis lors, tant les agglomérations que l'offre de cinémas ont changé.

Procédure

La classification des régions cinématographiques a donc été réévaluée et des ajustements sont proposés. Dans un premier temps, les régions ont été comparées en fonction de la densité de population (côté demande) et du nombre d'écrans (côté offre).

Du côté de la demande, les communes ont donc été classées comme suit :

- Grande région : noyau d'une grande agglomération
- Région moyenne : cœur d'une agglomération moyenne
- Petite région : toutes les autres communes

Du côté de l'offre, les communes ont été classées en fonction du nombre d'écrans dans leur agglomération :

- Grande région : plus de 16 écrans
- Région moyenne : 4-15 écrans
- Petite région : 1-3 écrans

Dans la majorité des cas, les deux classifications coïncident. Pour les autres cas, une évaluation a été faite avec des experts des associations de cinéma et sur la base des chiffres d'admission de 2019.

Classification des régions cinématographiques

Grande région (G)

- Bâle
- Berne
 - o Muri bei Bern
- Genève
 - o Carouge
 - o Collonge-Bellerive
 - o Lancy
 - o Vernier
- Lausanne
 - o Prilly
 - o Pully
- Lucerne
 - o Ebikon
 - o Emmen
- Winterthur (*nouveau au lieu de M*)
- Zurich
 - o Dietlikon

Region moyenne (M)

- Aarau-Olten
 - o Oftringen (*nouveau au lieu de K*)
 - o Schöftland (*nouveau au lieu de K*)
- Baden
 - o Spreitenbach
 - o Wettingen
- Bienne
- Chur
- Delémont (*nouveau au lieu de K*)
- Fribourg
- Lugano
 - o Massagno
- Neuchâtel
- Schaffhausen
- Sion
- St. Gallen (*nouveau au lieu de G*)
 - o Gaiserwald-Abtwil (*nouveau au lieu de G*)
- Thun
- Vevey-Montreux
- Wil SG (*nouveau au lieu de K*)
- Zug
 - o Baar (*nouveau au lieu de K*)

Petite région (K)

- Locarno Bellinzona (*nouveau au lieu de M*)
 - o Muralto (*nouveau au lieu de M*)
- La Chaux-de-Fonds (*nouveau au lieu de M*)
- Solothurn (*nouveau au lieu de M*)
- Spiez (*nouveau au lieu de M*)
- Yverdon-Orbe (*nouveau au lieu de M*)

et inchangé toutes les autres communes

Mise en œuvre

L'ajustement des régions cinématographiques est valable à partir du 1er janvier 2022 et sera appliqué aux primes de diversité salles de cinéma 2022.

Mise à jour 7.3.2023

Les régions cinématographiques suivantes ont été ajoutées en raison d'une nouvelle installation de cinéma :

- Andermatt (K)

Les communes suivantes ont été rattachées à des régions cinématographiques existantes en raison d'une nouvelle installation de cinéma :

- Bürchen est rattaché à Brigue-Viège (K)
- Isérables est rattachée à Martigny (K)
- Kandersteg est rattachée à Adelboden (K)
- Zernez est rattachée à Scuol (K)